



## **Eglise Presbytérienne Au Rwanda -EPR**

**Termes de références pour le recrutement d'un consultant pour faire  
l'évaluation du projet « Education des Jeunes a une Sexualité  
Responsable et d'une promotion d'une masculinité positive  
transformatrice »**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized letter 'B' followed by a smaller, less distinct mark.

## Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1. Brève présentation de l'EPR.....	3
1.2. Description du projet faisant l'objet de l'évaluation.....	3
1.2.1. Objectifs et indicateurs du projet.....	3
1.2.2. Groupes cibles du projet.....	5
1.2.3. Parties prenantes.....	7
2. Motif et objectif de l'évaluation.....	7
3. Questions clés.....	8
3.1. La pertinence.....	8
3.2. La cohérence.....	8
3.3. Efficacité.....	9
3.4. Efficience.....	9
3.5. Impact.....	10
3.6. Viabilité (Pérennité, durabilité).....	10
4. Concept méthodologique.....	11
5. Déroulement de l'évaluation.....	12
6. Livrables.....	12
6.1. Rapport initial :.....	12
6.2. Rapport provisoire.....	12
6.3. Rapport final.....	13
7. Qualification des experts.....	13
8. Contenu de l'offre.....	14
9. Autres informations.....	14



# 1. Introduction

## 1.1. Brève présentation de l'EPR

L'Église Presbytérienne au Rwanda (EPR) est une organisation confessionnelle à but non lucratif. Elle a été fondée au Rwanda en 1907. Sa première inscription en tant qu'église indépendante a été faite en 1962 au moment de l'indépendance du Rwanda. Cet enregistrement a été renouvelé plusieurs fois pour se conformer aux lois en vigueur dans le pays. L'acte d'enregistrement le plus récent date du 12/9/2019, conformément à la loi n° 72/2018 du 31/08/2018 relative à l'organisation et au fonctionnement des organisations confessionnelles. Sur la base de cet enregistrement, un certificat de personnalité juridique « CERTIFICAT DE CONFORMITÉ » Ref 069/RGB lui a été délivré par le Rwanda Governance Board (RGB).

## 1.2. Description du projet faisant l'objet de l'évaluation

Le projet intitulé « *Projet Education des Jeunes à une Sexualité Responsable et d'une promotion d'une masculinité positive transformatrice* » vient d'être mis en œuvre en deux phases. La première phase a été mis en œuvre entre septembre 2019 et Août 2022 et la deuxième phase en cours a commencé en septembre 2022 jusqu'en août 2025. Le dit projet est mis en œuvre par le département de santé de l'EPR. Le problème central auquel le projet s'adresse est le taux élevé des grossesses non désirées chez les jeunes filles adolescentes. Les causes sous-jacentes de ces grossesses sont la pauvreté des ménages, le faible niveau des connaissances en matière de santé de la reproduction chez les jeunes adolescentes, et les violences basées sur le genre.

### 1.2.1. Objectifs et indicateurs du projet

Les activités de ce projet sont formulées de façon à répondre aux objectifs et indicateurs suivants :

Objectifs du projet	Indicateurs
Objectif spécifique no.1 : Le comportement des élèves et des professeurs s'est amélioré en ce qui concerne l'injustice de genre et la violence sexiste	• Indicateur 1.1. Au moins 70 % des 10,690 jeunes scolarisés présentent des améliorations qualitatives dans leurs connaissances, leurs attitudes et leurs comportements en matière de santé reproductive, de rôles de genre, de sexualité responsable, de VIH et de SIDA. (Base d'évaluation : étude de base CAP et des évaluations annuelles, par exemple l'utilisation de préservatifs lors des rapports sexuels, la connaissance de période du cycle menstruel qui sont sûres pour une grossesse).

<p>Objectif spécifique no.2 : Les leaders religieux assument une plus grande responsabilité en ce qui concerne la prévention de la violence sexualisée et à la promotion de la santé reproductive et d'une masculinité positive transformatrice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Indicateur 2.1. Au moins 90 % des leaders religieux mènent des activités de sensibilisation dans leurs communautés sur la violence liée au genre, la masculinité positive transformatrice et l'éducation à la santé reproductive pour les jeunes non scolarisés.</li> <li>•Indicateur 2.2. Au moins 70% des 1800 jeunes non scolarisés des communautés cibles du projet montrent des améliorations qualitatives dans leurs connaissances, leurs attitudes et leurs comportements concernant les rôles des hommes et des femmes, la sexualité responsable et non violent, le VIH et le SIDA après une communication éducative par les leaders religieux (base d'évaluation : étude de base CAP et évaluations annuelles).</li> </ul>
<p>Objectif spécifique no.3 : Les jeunes défavorisés dans les communautés cibles exercent une profession génératrice de revenus en tant qu'entrepreneurs indépendants ou employés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Indicateur 3.1: Au moins 80% des 1.200 jeunes pratiquent des activités génératrices de revenus avec le soutien de groupes d'épargnes et de crédits.</li> <li>•Indicateur 3.2: Au moins 80% des 362 filles élevant seuls leurs enfants ont terminé une formation professionnelle et ont un emploi avec un revenu mensuel d'au moins 30 US Dollar.</li> </ul>

### 1.2.2. Groupes cibles du projet

La présente évaluation va porter sur les deux phases du projet. Les groupes cibles directes du projet sont en deux catégories à savoir les bénéficiaires directes et les bénéficiaires intermédiaires.

#### A. Groupes cibles directes

Dans l'ancienne zone (Première phase 2019-2022) :

1. Les jeunes des milieux scolaires sont constitués de 5345 élèves des écoles secondaires (dont 52% de filles et 48% de garçons) réparties dans 10 établissements scolaires appartenant à l'EPR et réparties dans différentes régions du pays. Il s'agit des écoles suivantes : ES Rwahi (District Rulindo), GS Cyabagarura (District Musanze), GS Rugango (District Kirehe), GS Bubazi et GS Remera Rukoma (District Kamonyi), ES Mutunda (District Huye), IPK, ESI Kirinda, GS Kirambo et TTC Rubengera (District Karongi). Les élèves sont issus de toutes les régions du pays, et sont de différentes appartenances religieuses aussi bien des chrétiens que des non chrétiens. Leur âge est compris entre 12 et 22 ans.
2. Les jeunes non scolarisés autour des paroisses suivantes : Paroisse Ngeruka (District Bugesera), Paroisse Gihande (District Gakenke), Paroisses Rugalika, Ruyumba et Remera (District Kamonyi), Paroisse Kabeza (District Muhanga), Paroisse Mugombwa (District Gisagara), Paroisse Kirambo (District Karongi), Paroisse Mukore (District Rutsiro) et Paroisse Kazibaziba (District Ngororero). Ce groupe est constitué de 600 jeunes dont 54 % des filles et 46 % des garçons vivant autour des paroisses.
3. Les Jeunes filles mères célibataires localisées dans les paroisses ci-dessus : Il s'agit de 182 jeunes filles adolescentes mères célibataires ciblées par le projet dans la phase 2019-2022. Au cours de cette phase, elles ont bénéficié d'une assistance en formation professionnelle afin de leur faciliter la réintégration sociale et la résilience.

Dans la nouvelle zone du projet (Deuxième phase 2022-2025) :

1. Les jeunes des milieux scolaires : Les écoles ciblées et le nombre d'élèves ciblés dans la nouvelle phase du projet sont les mêmes que ceux ciblés dans l'ancienne phase du projet. Au début de la phase du projet, les écoles avaient une population de 5345 élèves. Le nombre des élèves est constant à chaque instant, mais les individus changent d'une année à l'autre suivant l'arrivée des nouveaux élèves des classes de 1ères et 4<sup>èmes</sup> années, pendant qu'il y a des départs des anciens élèves des 3<sup>èmes</sup> qui changent d'écoles à la fin du tronc commun et les élèves des 6<sup>èmes</sup> années qui terminent leurs études. Le nombre des nouveaux arrivés et des départs pour une année scolaire est d'environ 33%



- du total des élèves. Ainsi, au cours des 3 années du projet, l'école a accueillie 5345 nouveaux cas, qui s'ajoutent à 5345 élèves qui étaient là au début du projet.
2. Les jeunes non scolarisés : ce sont des jeunes de 15-24 ans vivant autour des nouvelles paroisses de l'EPR, soit 1200 personnes. Ces paroisses sont les suivantes : Paroisse Musaza (District Kirehe), Paroisse Nyankora (District Kayonza), Paroisse Nyamirama, Kagomasi et Gicaca (District Bugesera), Paroisses Gihara, Bubazi et Rugalika (District Kamonyi), Paroisse Rubona (District karongi) et Paroisse Kigwa (District Rutsiro). Bien que les activités soient basées dans les paroisses de l'EPR, le projet a aussi accueilli les jeunes de toutes les confessions religieuses vivant dans cette zone.
  3. Les Jeunes filles mères célibataires : Il s'agit de 180 jeunes filles adolescentes mères célibataires venant des ménages vulnérables qui comptent parmi les couches les plus pauvres de leur communauté. Elles sont localisées autour des paroisses ci-dessus ciblées dans la nouvelle zone. Le statut de mères célibataire rend ces jeunes adolescentes plus vulnérable, bascule dans une extrême pauvreté car elles sont souvent délaissées par leurs parents et doivent se débrouiller elles seules pour leur survie et celle de leurs enfants qui sont souvent mal nourris.

#### B. Groupes cibles intermédiaires

Les bénéficiaires intermédiaires sont :

- Au niveau des écoles secondaires : les bénéficiaires intermédiaires est constitué par les leaders scolaires et les enseignants : un total de 41 enseignants servent comme encadreurs dans 10 écoles partenaires (voir la liste des écoles en haut). Ils assistent l'équipe du projet dans la sensibilisation/ éducation des jeunes aux thèmes du projet. Ils ont reçu une formation sur les thèmes reçoivent de la part de l'équipe du projet l'appui logistique nécessaire afin de leur permettre d'accomplir leurs tâches avec succès.
- Au niveau des paroisses, ancienne et nouvelle zones : les bénéficiaires intermédiaires sont constitués par les leaders religieux : 3 jeunes responsables laïques par paroisse et 1 pasteur responsable de paroisse, soit au total 40 personnes dans l'ancienne zone (phase 2019-2022). Le groupe cible intermédiaire est aussi assisté par l'équipe du projet. Dans la nouvelle zone (phase 2022-2025), le groupe cible intermédiaire est aussi constitué par 2 responsables laïques par paroisse et 1 pasteur responsable de paroisse, soit au total 30 personnes. Ils assistent aussi l'équipe du projet dans l'exécution des activités prévues au paquet du projet. Ils ont reçu des formations et des appuis logistiques nécessaires afin de leur permettre d'accomplir leurs tâches avec succès.



### 1.2.3. Parties prenantes

Les principales parties prenantes et acteurs directement concernés par le problème et donc par le projet sont les suivants :

1. Les responsables religieux au niveau des communautés ciblées par le projet qui servent le groupe cible des jeunes non scolarisés vivant autour des paroisses. Les responsables religieux ont participé dans diverses activités du projet dont l'identification, la mobilisation et la sensibilisation des jeunes sur la santé de la reproduction, la sexualité responsable, la masculinité positive et autres thèmes du projet.
2. Les enseignants et responsables des écoles secondaires ciblées par le projet sont aussi des principaux acteurs de ce projet et servent de référence pour le groupe cible des jeunes des milieux scolaires (12-22 ans). Les enseignants et responsables des écoles ont assisté l'équipe du projet dans l'identification, la mobilisation et la sensibilisation des jeunes sur la santé de la reproduction, la sexualité responsable, la masculinité positives et autres thèmes du projet.
3. Les formations sanitaires sont aussi des collaborateurs au niveau des secteurs dans les activités de trauma counseling dans le cadre du soutien/réhabilitation psychologique aux jeunes filles mères célibataires en vue d'une réintégration sociale dans la société.
4. Les autorités locales au niveau des districts, secteurs et cellules : ils collaborent avec les autres acteurs dans l'identification des bénéficiaires du projet et à la mobilisation de la population, spécialement des groupes cibles du projet.

EPR recherche un cabinet ou un consultant indépendant pour faire l'évaluation du projet mis en œuvre en partenariat avec l'organisation allemande Brot für die Welt (Pain Pour le Monde – PPLM) qui est le fournisseur des fonds. Il s'agit d'une première évaluation que l'EPR va organiser et portera sur les deux phases du projet.

### 2. Motif et objectif de l'évaluation.

Après 5 ans de mise en œuvre du projet, EPR veut savoir si le projet a été un succès par rapport à ses objectifs et activités au regard des ressources mobilisées pour sa mise en œuvre.

L'évaluation est une activité prévue dans phase actuelle du projet dans l'accord de coopération signé entre EPR et PPLM. Elle est prévue quelques mois avant la fin d projet prévue au 31 Août 2025. Les résultats de cette évaluation seront la propriété de l'EPR mais aussi du principal bailleur de fond de ce projet à savoir PPLM. On a choisi cette période pour faire cette évaluation car nous espérons utiliser les résultats dans une nouvelle proposition de financement de projet qui doit être transmis au bailleur de fond six mois avant la fin de la phase en cours, soit au mois de Janvier 2025.



### 3. Questions clés

La présente évaluation doit répondre à plusieurs questions qui toutes se rapportent à 6 critères de qualité selon les standards internationaux (Critères CAD de l'OCDE). Ces six critères sont la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité.

#### 3.1. La pertinence

Ce critère évalue dans quelle mesure les objectifs du projet correspondent aux préoccupations/problèmes /besoins des bénéficiaires et aux priorités et stratégies/ politiques du pays. Ce critère se focalise sur la conception du projet.

Les questions en rapport avec la pertinence et auxquelles l'évaluation va répondre sont les suivantes :

- Dans quelle mesure les objectifs/ activités du projet sont en adéquation avec les problèmes/besoins ressentis par les groupes cibles directes au moment de sa conception ?
- Dans quelle mesure les objectifs/ activités du projet répondent aux politiques et stratégies en vigueur dans le pays en rapport avec les thématiques du projet ?
- La problématique de départ à laquelle le projet devrait apporter des solutions est-elle encore d'actualité dans le contexte actuel ?

#### 3.2. La cohérence.

Ce critère évalue si l'intervention est compatible avec la vision, mission, objectifs et stratégies de l'EPR (cohérence interne) et avec les autres interventions menées au sein du pays et dans la zone d'action du projet (cohérence externe). Les questions en rapport avec la cohérence et auxquelles l'évaluation va répondre sont les suivantes :

##### a. Cohérence interne

- L'intervention est-elle cohérente avec la vision, mission/stratégies et autres interventions de l'EPR ?
- Y a-t-il une synergie des activités entre les activités du projet et autres intervention mis en œuvre par EPR ?

##### b. Cohérence externe

- Dans quelle mesure le projet s'accorde avec les autres interventions menées par d'autres acteurs dans les mêmes thématiques, au niveau national et dans la zone du projet ?





- Dans quelle mesure le projet travaille dans la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, en évitant le chevauchement ?

### 3.3. Efficacité

Ce critère évalue dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints ou sont en train d'être atteints. L'efficacité se limite aux résultats directement attribuables au projet, en appréciant le degré de réalisation des objectifs du projet et une analyse des écarts constatés. Les questions en rapport avec l'efficacité et auxquelles l'évaluation va répondre sont les suivantes :

- Les objectifs du projet, moyennant les indicateurs de performance, ont-ils été atteints ? Si oui, à quels niveaux ? Si non, pour quelles raisons ? Quels sont les écarts constatés et pourquoi ?
- Quels sont les résultats du projet sur les groupes cibles au-delà des indicateurs ? Dans quelle mesure la chaîne des effets du projet s'est réalisée ou est en train de se réaliser ?
- Quels sont les facteurs ayant favorisés ou défavorisés l'atteinte des objectifs/indicateurs du projet ?

### 3.4. Efficience

L'efficience apprécie la relation entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus, et analyse si la manière dont le projet a été exécuté a permis d'obtenir des résultats souhaités de manière économiquement rentable. Ainsi, l'évaluation doit porter un jugement analytique sur la gestion des ressources tangibles (ressources matérielles, financières, humaines) et les ressources non tangibles (connaissances, temps) et les approches / stratégies de mise en œuvre. Les questions en rapport avec l'efficience et auxquelles l'évaluation va répondre sont les suivantes :

#### a. Gestion / utilisation des ressources disponibles

- Les différentes ressources (matérielles, financières, humaines, informationnelles, temporelles) sont-elles utilisées de manière optimale, en temps voulu et au moindre coût ?

#### b. Approches / stratégies de mise en œuvre

- Les approches / stratégies du projet sont-elles appropriées et permettent-elles des résultats de manière efficiente ?
- Les activités du projet étaient-elles suffisantes pour pouvoir produire les résultats / produits attendus ?

- De quelle manière les parties prenantes associées à l'exécution du projet sont-elles impliquées dans le projet ?

**c. Mécanisme de planification opérationnelle et suivi**

- Les mécanismes de planification opérationnelle, le système et mécanismes de suivi en place sont-ils appropriés ?

**d. Gestion des connaissances**

- Existent-ils des mécanismes mis en place dans le cadre du projet pour la gestion des connaissances et l'apprentissage institutionnel ?

### 3.5. Impact

Ce critère évalue dans quelle mesure le projet contribue aux objectifs globaux en matière de politiques de développement. On examine par ailleurs si d'autres changements positifs et négatifs sont advenus et lesquels. Les questions en rapport avec l'impact et auxquelles l'évaluation va répondre sont les suivantes :

- Dans quelle mesure le projet a contribué à son objectif de développement tel que planifié, et aux autres politiques du pays ?
- Quels changements au-delà des objectifs du projet, positifs ou négatifs, intentionnels ou non enregistrés sont advenus dans les conditions de vie des groupes cibles et dans le milieu d'intervention ?

### 3.6. Viabilité (Pérennité, durabilité)

Ce critère évalue dans quelle mesure les effets positifs du projet vont se poursuivre au-delà de la fin de la phase planifiée. Les questions en rapport avec l'impact et auxquelles l'évaluation va répondre sont les suivantes :

- Quelle appréciation fait-on des stratégies ou mesures de sortie / désengagement mis en place dans le cadre du projet pour soutenir la durabilité ?
- Quels résultats du projet sont susceptibles d'être durable au-delà de la fin du projet et quels sont les éléments qui le justifient ?
- Quels résultats du projet ne sont pas susceptibles d'être durable au-delà de la fin du projet et quels sont les éléments qui le justifient ?
- Les bénéficiaires directs et les intermédiaires du projet sont-ils suffisamment autonomes au niveau technique et financier pour poursuivre les acquis du projet sans la présence du projet ? Si oui, quels facteurs le justifient ? Si non, pourquoi ?

## Thèmes transversaux

En plus de ces 6 critères, l'évaluation analysera les résultats du projet en matière de certains thèmes transversaux comme le genre, l'inclusion sociale de toutes les personnes comme celles des personnes vivant avec le handicap et autres, les besoins des plus vulnérables et le respect des droits humains. Ces thèmes transversaux vont aussi permettre d'obtenir une vision holistique de l'impact du projet, en tenant compte non seulement des résultats immédiats, mais aussi des implications à long terme et des dynamiques sociales.

A chaque critère d'évaluation décrits ci-dessus, l'analyse devra permettre de dégager les points forts (succès), les points faibles (déficits, contraintes) qui sont la base pour formuler les conclusions de l'évaluation. Par ailleurs, l'évaluation étant une activité d'apprentissage, elle devra dégager les leçons apprises durant la mise en œuvre du projet à prendre en considération dans la prochaine planification. En outre, l'évaluation devra formuler des recommandations adressées aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre aussi bien pour une bonne clôture de la phase actuelle et une planification d'une éventuelle prochaine phase.

## 4. Concept méthodologique

L'évaluation sera faite en utilisant la méthode qualitative. Elle doit aussi être participative car elle doit impliquer toutes les parties prenantes sur base d'un échantillon représentatif de la zone d'action et des acteurs d'évaluation.

Les principaux acteurs à consulter dans l'évaluation sont les équipes de l'organisation qui met en œuvre le projet à savoir l'EPR, les bénéficiaires directs et intermédiaires ainsi que les parties prenantes tels que décrits en haut.

L'évaluateur(trice) retenu(e) devra élaborer un rapport initial qui servira de référence à toutes les personnes concernées pour le bon déroulement de l'évaluation. Ce rapport initial va donner une description détaillée de la méthodologie, des éventuelles limites et difficultés, et un calendrier détaillé. Il devra aussi contenir une matrice d'évaluation qui va permettre de bien cadrer la collecte des données qualitatives et de développer des guides d'entretien qui lui permettront d'obtenir des informations concises et fiables concernant les différentes questions d'évaluation et auprès des différentes catégories des parties prenantes (sources d'information). Il est demandé à l'évaluateur(trice) de proposer dans son offre technique un exemple d'une matrice d'évaluation qu'il (elle) compte utiliser.

Le projet va mettre à sa disposition tous les documents en rapport avec le projet comme les documents de projet, l'accord de coopération entre EPR et PPLM, les plans



d'actions, chronogrammes, les chaînes des effets, différents rapports, les données de suivi sur la progression des indicateurs collectées annuellement, et les autres documents que l'évaluateur(trice) jugera pertinents. L'exploitation des documents internes permettra de trouver des données quantitatives pour apprécier le niveau de réalisation des indicateurs de performance du projet.

Il/elle consultera en cas de besoin les documents externes susceptibles de lui fournir des données pouvant enrichir l'évaluation notamment ceux en rapport avec les politiques et stratégies nationales concernant les thématiques abordées par le projet.

## **5. Déroulement de l'évaluation**

L'évaluation va démarrer dès la signature du contrat avec le début prévu à la mi-Novembre pour une durée de 45 jours. Ce délai concerne les préparatifs de l'évaluation, la conduite des activités sur le terrain, et la rédaction du rapport provisoire et final. Nous espérons que le rapport provisoire sera disponible au plus tard le 30 Décembre et le rapport final sera livré au plus tard le 15 janvier 2025.

## **6. Livrables**

### **6.1. Rapport initial :**

Après la signature du contrat, et avant le démarrage proprement dit de la mission sur le terrain, l'évaluateur/trice remettra dans un délai de 7 jours après la signature du contrat un rapport initial, qui comprendra notamment

- La méthodologie actualisée et détaillée
- La matrice d'évaluation décrivant comment la collecte des données va se dérouler,
- Les guides d'entretiens pour la collecte des données
- Le calendrier précis de l'évaluation ;
- La logistique nécessaire.

Ce rapport devra être approuvé par l'EPR et les représentants du bailleur de fond avant de poursuivre la mission.

### **6.2. Rapport provisoire**

Il sera fourni en version électronique, dans un délai de 10 jours après la collecte des données sur le terrain. Avant l'étape de rédaction, l'évaluateur/trice présentera un plan détaillé du rapport qui sera discuté. Ce rapport sera restitué à l'EPR et sera partagé au bailleur de fonds pour y faire des commentaires.

Ce rapport doit avoir un maximum de 32 pages (sans la page de couverture, la table de matières, la liste des abréviations, les annexes), rédigé en français aux caractères

Times New Roman de taille 11. Il doit obligatoirement contenir les éléments suivants :

- Une page de couverture avec des informations suivantes : Titre du projet, Numéro du projet, Organisation responsable, Nom de l'évaluateur/trice, Date du rapport ;
- Une table des matières et une liste des abréviations ;
- Une introduction (5 pages maximum) qui mentionne le contexte du projet, brève description du projet évalué, la raison d'être de l'évaluation, la portée de l'évaluation et un aperçu de la méthodologie utilisée ;
- La méthodologie utilisée (sur 3 pages maximum) avec une description de l'approche utilisée, des outils et techniques de collecte de données.
- Résultats de l'évaluation (20 pages maximum) : appréciation critique et constructive selon les 6 critères d'évaluation et les thèmes transversaux, ressortissant les constats, les points forts et points faibles analysés
- Les Leçons apprises, conclusion et recommandations adressées selon les acteurs de mise en œuvre (4 pages maximum)

### 6.3. Rapport final

Un rapport final d'évaluation intégrant les commentaires de l'équipe de l'EPR et du bailleur sera produit. Le rapport sera produit selon le format du rapport provisoire. En plus, le rapport devra comprendre un résumé exécutif (3 pages maximum) qui donne une synthèse des points saillants de l'évaluation et des recommandations. Ce rapport sera complété par des annexes numérotées, dont le calendrier, la liste des personnes rencontrées, la liste des documents consultés, les guides d'entretiens, les TDR, et autres documents pertinents.

### 7. Qualification des experts

L'évaluation sera faite par un/e consultant/e indépendant(e) ou un bureau de consultance répondant au moins aux critères suivants :

- Avoir une formation universitaire (au moins A0) en santé publique, éducation, sciences sociales ou autre domaine apparentés ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte rwandais, en particulier sur les thèmes en rapport avec la santé de la reproduction des adolescents ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française et du kinyarwanda ;
- Aisance et facilité de dialoguer avec les populations rurales, de contact et un esprit de synthèse ;
- Avoir des capacités d'analyse et de rédaction ;
- Avoir une expérience professionnelle approfondie dans les domaines abordés par le projet à évaluer ;
- Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans les évaluations des projets de développement ;
- Avoir une expérience avérée en évaluation des projets ;

- Avoir une bonne sensibilité d'écoute et des attitudes reflétant les bonnes manières.

## 8. Contenu de l'offre

Les consultants et/ou cabinets intéressés devront soumettre les offres contenant au moins :

- **Une lettre de soumission adressée au Président de l'EPR ;**
- **Une offre technique** présentant au moins :
  - o Le profil du candidat ou cabinet ainsi que la présentation de l'équipe qui va faire l'évaluation avec leurs CVs, et copies des diplômes certifiés ;
  - o Une note explicative de la mission et des termes des références ;
  - o Une description de la méthodologie à utiliser ;
  - o Une proposition du calendrier provisoire de travail ;
  - o Au moins 3 attestations de travaux accomplis en évaluation des projets.
- **Une offre financière** avec une précision du taux des honoraires ainsi que tous les frais connexes et un document prouvant que l'évaluateur est enregistré dans l'administration fiscale ainsi qu'une attestation de non créance vis-à-vis de la RRA.

Les consultants et cabinets intéressés par cet appel d'offre sont invitées à présenter leurs offres sous pli fermé à la réception du Bureau Central de l'EPR sis à Kiyovu, Ville de Kigali, KN 51, St.2, au plus tard, Lundi le 11 Novembre 2024 à 16h30. L'enveloppe devra contenir l'inscription suivante « Offre technique et financière pour l'évaluation du projet « *Education des Jeunes a une Sexualité Responsable et d'une promotion d'une masculinité positive transformatrice* ».

## 9. Autres informations

- Les offres incomplètes ou remise au-delà de la date indiquée seront rejetées. Les dossiers déposés resteront la propriété de l'EPR commanditaire de l'évaluation.
- Les offres seront d'abord évaluées sur la base de la qualité de l'offre technique soumise (70%) et ensuite sur le montant de l'offre financière (30%). Si plusieurs offres sont de qualité similaire, l'offre le moins disant sera retenue.
- Le budget étant limite, l'EPR se réserve le droit de ne pas considérer une offre dépassant le montant disponible. La proposition financière avoisinante du montant disponible sera soumise en négociation.
- L'évaluateurs/évaluatrice devra être disponible immédiatement pour réaliser l'évaluation,
- Un contrat de prestation des services de consultance sera signé entre EPR et L'évaluateurs/évaluatrice retenu(e) ;
- Les modalités de paiement sont les suivant : 30% après la validation du rapport initial, 30% après l'acceptation du rapport provisoire, suivant les commentaires

- fournis, 40% après la validation du rapport final ;
- La sous traitance n'est pas permise.

Fait à Kigali, le 30 Octobre 2024

Rév Dr Pascal BATARINGAYA  
Président et Représentant Légal de l'EPR

